

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté 2021-11-62

## REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'AZE – 71260

Vu le Code de la Route

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2212-1, L2213-1, L 2213-2

Vu la demande de l'association FOYER RURAL organisant la fête des lumières Place du Cèdre.

Considérant que l'accès à la Place du Cèdre doit être réglementé lors de la manifestation Fêtes des Lumières organisée par le Foyer Rural d'Azé représenté par Fannie Guibert, sa présidente, le jeudi 8 décembre 2022.

## ARRETE

**Article 1** – La route départementale 82 sera coupée à hauteur de l'intersection sise vers le monument aux Morts (dans le sens Nord/Sud) et à hauteur du rond-point de l'église (dans le sens Sud/Nord).

**Article 2** – Les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud seront déviés par la Rue Neuve et les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord, par la Rue de l'Eglise.

**Article 3** – La signalisation verticale nécessaire sera mise en place.

**Article 4** – Le stationnement sera totalement interdit sous les Halles du 08 décembre 8h00 heures au 09 décembre minuit.

**Article 4** – Les organisateurs devront prendre toute mesure utile pour le respect des présentes.

**Article 5** – Copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Lugny.

Fait à AZE, le 07 décembre 2022

Le Maire,

